



Bruxelles, le 19 juin 2023
(OR. en)

10412/23
PTS A 46

LISTE DES POINTS "A"
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Environnement)
ECCL, Luxembourg
20 juin 2023

Activités non législatives

Environnement

1. Sommet pour un nouveau pacte financier mondial
(Paris, 22 et 23 juin 2023):
Appel à l'action pour un marché du carbone aligné sur l'accord
de Paris
Autorisation de signer un instrument non contraignant
approuvé par le Coreper (1^{re} partie) le 16.6.2023

Doc. 10646/23
CLIMA

Affaires institutionnelles

Nominations

2. Un membre (IT) du Comité économique et social européen
Adoption
approuvé par le Coreper (2^e partie) le 14.6.2023
3. Un membre et cinq suppléants (SE) du Comité des régions
Adoption
approuvé par le Coreper (2^e partie) le 14.6.2023
4. Un suppléant (EE) du Comité des régions
Adoption
approuvé par le Coreper (2^e partie) le 14.6.2023

Doc. 9962/23
Doc. 9965/23
CES

Doc. 10076/23 +
COR 1
Doc. 10075/23 +
COR 1
CDR

Doc. 10316/23 +
COR 1
Doc. 10314/23 +
COR 1
CDR

Affaires étrangères

5. Mémorandum d'accord sur un partenariat forestier avec le Honduras
Autorisation de négocier un instrument non contraignant
approuvé par le Coreper (2^e partie) le 14.6.2023

Doc. 10274/23
DEVGEN

Positions de l'UE en vue des négociations internationales

6. Décision du Conseil établissant la position de l'UE au sein de la Commission OSPAR concernant la modification de la décision OSPAR sur la création de la NACES et de la recommandation OSPAR sur la gestion de l'aire marine protégée
Adoption
approuvé par le Coreper (1^e partie) le 14.6.2023

☒ Doc. 10241/23
Doc. 9976/23
ENV

Actes délégués ou actes d'exécution

Environnement

7. Décision de la Commission du XXX établissant les critères pour l'attribution du label écologique de l'UE aux produits de protection hygiénique absorbants et aux coupes menstruelles réutilisables
Décision de ne pas s'opposer à l'adoption
approuvé par le Coreper (1^{re} partie) le 7.6.2023

Doc. 9937/23
Doc. 8898/23 +
ADD 1 et 2
ENV

Marché intérieur et industrie

8. Règlement délégué (UE) .../... de la Commission du 2 mai 2023 modifiant le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges afin de modifier, dans l'annexe VI, partie 3, les entrées concernant l'acide 2-éthylhexanoïque et ses sels; l'acide borique; le trioxyde de dibore; l'heptaoxyde de tétrabore et de disodium, hydrate; le tétraborate de disodium, anhydre; l'acide orthoborique, sel de sodium; le tétraborate de disodium, décahydrate et le tétraborate de disodium, pentahydrate
Acte délégué - Intention de ne pas exprimer d'objections
approuvé par le Coreper (1^{re} partie) le 14.6.2023

Doc. 10298/23
Doc. 9053/23 +
ADD 1
ENT

☒ Sur la base d'une proposition de la Commission
